SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
102	**102**	**56**

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2015-03-17	**11 mars 2015**	**31 MARS 2015**

Objet de la délibération	**Modification des statuts.**

REÇU LE : 31 MARS 2015 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

Séance du 19 mars 2015
L'an deux mille quinze et le dix-neuf mars à 19 heures,
le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean AYÇAGUER.**

Présents 56 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Thierry DESCAZEAUX & Nathalie PETROGALLI (Bois de la Pierre), Thierry CHEBELIN (Bonrepos sur Aussonnelle), Séverine AURIOL (Bragayrac), Jean-Claude BOLLATI & Aurélie CENTENO (Cambernard), Daniel ZAGO & Gilbert JEAN MARIE (Castelnau Picampeau), Serge DUPUY (Casties Labrande), Dominique ROUAULT & Michel SIMON (Empeaux), Jacques LERAT & Martine VITET (Fonsorbes), Nicole PIQUES & Pierre CHAPPOUX (Fustignac), Annie PEREZ & Alain DAUTA (Gratens), Gérard POUSSOU (Labastidette), Jean-Louis CAZARRE (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Adrien BONNEMAISON & Jean BAYLE (Lavernose Lacasse), Jean AYÇAGUER (Lherm), Olga TRAVIESAS (Longages), Francis BAGNERIS & Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Claudie ROUANET & Maryse BONTE (Marignac Lasclares), Nicole LANDAIS (Mondavezan), Jean SERIGNAC (Montastruc Savès), Claude CORTIADE & Gérard BARON (Montégut Bourjac), Richard ROSSI (Montgras), Claude PERES & Claude HERSANT (Montoussin), Jean-Claude VABRE & Gilbert GUILHEM (Peyssies), Gérard SEINSAMAT (Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Roger DUZERT (Poucharramet), René DORBES & Stéphane SEGOVIA (Pouy de Touges), Alain LECUSSAN (Rieumes), Michel BRANDOLIN (Sabonnères), Eric RIBERE (Saiguède), Serge CALIZ (St Elix le Château), René SILVESTRE & Sylvain HEDOUIN (St Hilaire), Jean-François SUTRA (St Lys), Alain REFUTIN (St Thomas), Nadine BIANCHINI (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMER (Sajas), Ghislain GADBIN & Monique CASTEX (Savères).
Pouvoirs 10 : Guy CAILLABA (Cambernard), Gérard LERAT (Labastidette), Philippe CARNIN (Lafitte Vigordane), Brigitte BOYE (Lherm), André COSTE (Mondavezan), Francis SANSAS (Pin Murelet), François DUPONT (Poucharramet), Nicolas DUCOURAU (St Thomas), Francis DUPIRE (Saiguède), Delphine FERMON (Savères).
Excusés 6: Jean-Pierre LABOULAIS & Alain CASTEL (Capens), Holger SCHAAK (Forgues), Philippe CASANOVA (Sabonnères), Etienne GASQUET & Andrée CARDONA (St Clar de Rivière).
Absents : Les autres délégués.
Secrétaire de séance : Jacques LERAT (Fonsorbes).

J.A

Objet de la délibération	Modification des statuts.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le syndicat d'assainissement de Lavernose Lacasse/Saint Hilaire a sollicité le syndicat pour qu'il effectue la facturation de l'assainissement collectif des deux communes.

Il précise qu'il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat pour pouvoir accéder à la demande de ce syndicat.

En conséquence, il convient de modifier ainsi l'article 2B : *« Dans le cadre des compétences liées à l'assainissement, le syndicat pourra exercer la prestation de service pour les communes membres ou pour les EPCI constitués uniquement de communes membres : facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif ».*

Les statuts modifiés tel que détaillé ci-dessus sont annexés à la présente délibération.

Après lecture des statuts,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** la modification de l'article 2B des statuts du syndicat proposée par Monsieur le Président,

- **D'APPROUVER** les nouveaux statuts du syndicat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Rieumes, le 19 mars 2015.
LE PRESIDENT,

J.A

SYNDICAT DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH

STATUTS

ARTICLE 1 : Communes et nom

En application des articles L.5212.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales il est formé entre les communes de BEAUFORT, BERAT, BOIS DE LA PIERRE, BONREPOS SUR AUSSONNELLE, BRAGAYRAC, CAMBERNARD, CAPENS, CALTELNAU PICAMPEAU, CASTIES LABRANDE, EMPEAUX, FAUGA, FONSORBES, FONTENILLES, FORGUES, FOUSSERET, FUSTIGNAC, GRATENS, LABASTIDE-CLERMONT, LABASTIDETTE, LAFITTE-VIGORDANE, LAHAGE, LAMASQUERE, LAUTIGNAC, LAVERNOSE-LACASSE, LHERM, LONGAGES, LUSSAN ADEILHAC, MARIGNAC-LASCLARES, MONDAVEZAN, MONES, MONTASTRUC-SAVES, MONTEGUT-BOURJAC, MONTGRAS, MONTOUSSIN, PEYSSIES, PIN MURELET, PLAGNOLE, POLASTRON, POUCHARRAMET, POUY DE TOUGES, RIEUMES, SABONNERES, SAIGUEDE, St CLAR DE RIVIERE, St ELIX LE CHATEAU, St FOY DE PEYROLIERES, St HILAIRE, St LYS, St THOMAS, SAJAS, SAVERES , un syndicat qui prend la dénomination de SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH.

REÇU LE :
31 MARS 2015
PRÉFECTURE DE MURET

ARTICLE 2 : Compétences

A. Le syndicat exerce aux lieu et place de toutes les communes la compétence suivante :

- production et distribution de l'eau potable.

La commune de Capens pourra adhérer pour une partie de son territoire.

Le syndicat peut vendre de l'eau potable à des communes non adhérentes ou à des tiers. Le syndicat peut également distribuer de l'eau potable à des non adhérents : communes, tiers ou Conseil Général de la Haute Garonne, sur des points situés en limite de son territoire. Une convention sera conclue avec l'abonné concerné afin de préciser les modalités d'intervention du syndicat.

Dans le cadre de la compétence eau, le syndicat est habilité à intervenir pour réaliser la prestation suivante, par le biais d'une convention avec les communes adhérentes:

- vérification de la pression et du débit des poteaux incendie.

B. Le syndicat est habilité à exercer à la demande, la compétence à caractère optionnel suivante :

- contrôles de conformité et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs, incluant la facturation et le recouvrement des factures associées.

Les contrôles de bon fonctionnement incluent le suivi du bon entretien de l'installation qui consiste à effectuer des bilans de sensibilisation, des suivis préventifs et des planifications d'opérations de vidanges, et à recueillir la facture de vidange et le bon de dépotage correspondant.
Le syndicat réalise également les dossiers de demande de subvention à l'Agence de l'Eau des particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif, suite aux campagnes de contrôle de bon fonctionnement sur les ouvrages existants, et leur réattribue la subvention versée par l'Agence.

Dans le cadre des compétences liées à l'assainissement, le syndicat pourra exercer la prestation de service suivante pour les communes membres et pour les EPCI constitués uniquement de communes membres :

- facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif

ARTICLE 3 : Siège

Le siège du syndicat est fixé à : 12 Rue Notre Dame - BP 10 - 31370 RIEUMES.

ARTICLE 4 : Durée

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 : Modalités de transfert de compétences

Pour les compétences visées à l'article 2B, le Syndicat interviendra à compter du premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération du conseil municipal portant transfert d'une compétence est devenue exécutoire.

ARTICLE 6 : Modalités de reprise

Après réception de la délibération rendue exécutoire d'une collectivité portant reprise de compétence, le Conseil Syndical délibère pour fixer la date d'effet de la reprise ou à défaut de Conseil Syndical dans les 2 mois suivant la demande, la date d'effet est celle souhaitée par la collectivité.

ARTICLE 7 : Représentants communaux

Le comité est composé de délégués élus par le conseil municipal de chaque commune associée en raison de :

- 2 délégués titulaires et de
- 2 délégués suppléants par commune.

ARTICLE 8 : Bureau du Syndicat

Le bureau est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et d'un ou plusieurs membres.
Le comité syndical sera habilité à fixer le nombre de ces autres membres.

ARTICLE 9 : Participation des délégués aux délibérations

Outre les délibérations mentionnées à l'article L.5212.16 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les délégués prennent part au vote pour toutes les affaires portant sur l'adhésion du syndicat à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

ARTICLE 10 : Adhésion à un EPCI

L'adhésion du syndicat à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est décidée par le comité syndical à la majorité des 2/3.

ARTICLE 11 :

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des conseils municipaux décidant la création du syndicat.

Le Président,
Jean AYÇAGUER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH 12, Rue Notre Dame 31370 RIEUMES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
102	**102**	**56**

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2015-03-18	**11 mars 2015**	31 MARS 2015

Objet de la délibération	**Nouveau membre de la commission des finances.**

Séance du 19 mars 2015
L'an deux mille quinze et le dix-neuf mars à 19 heures,
le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean AYÇAGUER.**

Présents 56 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Thierry DESCAZEAUX & Nathalie PETROGALLI (Bois de la Pierre), Thierry CHEBELIN (Bonrepos sur Aussonnelle), Séverine AURIOL (Bragayrac), Jean-Claude BOLLATI & Aurélie CENTENO (Cambernard), Daniel ZAGO & Gilbert JEAN MARIE (Castelnau Picampeau), Serge DUPUY (Casties Labrande), Dominique ROUAULT & Michel SIMON (Empeaux), Jacques LERAT & Martine VITET (Fonsorbes), Nicole PIQUES & Pierre CHAPPOUX (Fustignac), Annie PEREZ & Alain DAUTA (Gratens), Gérard POUSSOU (Labastidette), Jean-Louis CAZARRE (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Adrien BONNEMAISON & Jean BAYLE (Lavernose Lacasse), Jean AYÇAGUER (Lherm), Olga TRAVIESAS (Longages), Francis BAGNERIS & Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Claudie ROUANET & Maryse BONTE (Marignac Lasclares), Nicole LANDAIS (Mondavezan), Jean SERIGNAC (Montastruc Savès), Claude CORTIADE & Gérard BARON (Montégut Bourjac), Richard ROSSI (Montgras), Claude PERES & Claude HERSANT (Montoussin), Jean-Claude VABRE & Gilbert GUILHEM (Peyssies), Gérard SEINSAMAT (Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Roger DUZERT (Poucharramet), René DORBES & Stéphane SEGOVIA (Pouy de Touges), Alain LECUSSAN (Rieumes), Michel BRANDOLIN (Sabonnères), Eric RIBERE (Saiguède), Serge CALIZ (St Elix le Château), René SILVESTRE & Sylvain HEDOUIN (St Hilaire), Jean-François SUTRA (St Lys), Alain REFUTIN (St Thomas), Nadine BIANCHINI (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMER (Sajas), Ghislain GADBIN & Monique CASTEX (Savères).
Pouvoirs 10 : Guy CAILLABA (Cambernard), Gérard LERAT (Labastidette), Philippe CARNIN (Lafitte Vigordane), Brigitte BOYE (Lherm), André COSTE (Mondavezan), Francis SANSAS (Pin Murelet), François DUPONT (Poucharramet), Nicolas DUCOURAU (St Thomas), Francis DUPIRE (Saiguède), Delphine FERMON (Savères).
Excusés 6: Jean-Pierre LABOULAIS & Alain CASTEL (Capens), Holger SCHAAK (Forgues), Philippe CASANOVA (Sabonnères), Etienne GASQUET & Andrée CARDONA (St Clar de Rivière).
Absents : Les autres délégués.
Secrétaire de séance : Jacques LERAT (Fonsorbes).

J.A

Objet de la délibération	Nouveau membre de la commission des finances.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un délégué de la commune de Forgues, Monsieur Holger Schaak, a émis le souhait de changer de commission des élus.

En effet, Monsieur Schaak est actuellement membre de la commission eau. Il souhaiterait changer de commission et rejoindre la commission finances.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'accéder à la demande de Monsieur Schaak.

Le tableau actualisé des membres des commissions est annexé à la présente délibération.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Président et de valider le changement de commission de Monsieur Schaak,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Rieumes, le 19 mars 2015.
LE PRESIDENT,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES EAUX
DES COTEAUX DU TOUCH
12, Rue Notre Dame
31370 RIEUMES

REÇU LE :
31 MARS 2015
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

J.A

DELEGUES INSCRITS AUX 6 COMMISSIONS

Commune	NOM Prénom	Personnel	Finances	Eau	Urbanisme	Assainis--sement	Com. et action sociale
BEAUFORT	PAREDE Daniel			X			
BERAT	LARGE Alain			X		X	
CASTIES LABRANDE	VITTADELLO Pascale				X	X	
EMPEAUX	SIMON Michel				X		
FONSORBES	LERAT Jacques				X		
FONSORBES	VITET Martine						X
FORGUES	SCHAAK Holger		X				
LE FOUSSERET	LAGARRIGUE Pierre			X			
LABASTIDE CLERMONT	PASCAL David					X	
LABASTIDETTE	POUSSOU Gérard			X			
LAVERNOSE LACASSE	BONNEMAISON Adrien				X		
POUCHARRAMET	DUPONT François			X			
SAJAS	COMMER Stéphane					X	
SAVERES	GADBIN Ghislain			X	X		

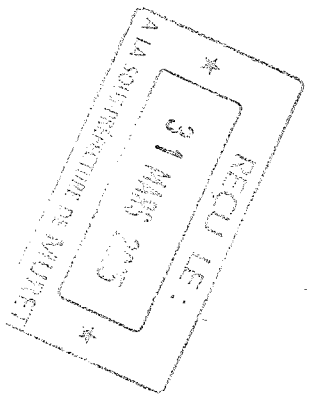

Mise à jour au 26/03/2015

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
102	**102**	**56**

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2015-03-19	**11 mars 2015**	**10 AVR. 2015**

Objet de la délibération	**Don à l'association humanitaire NIARAMA.**

REÇU LE :
10 AVR. 2015
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MILLAU

Séance du 19 mars 2015
L'an deux mille quinze et le dix-neuf mars à 19 heures,
le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean AYÇAGUER.**

Présents 56 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Thierry DESCAZEAUX & Nathalie PETROGALLI (Bois de la Pierre), Thierry CHEBELIN (Bonrepos sur Aussonnelle), Séverine AURIOL (Bragayrac), Jean-Claude BOLLATI & Aurélie CENTENO (Cambernard), Daniel ZAGO & Gilbert JEAN MARIE (Castelnau Picampeau), Serge DUPUY (Casties Labrande), Dominique ROUAULT & Michel SIMON (Empeaux), Jacques LERAT & Martine VITET (Fonsorbes), Nicole PIQUES & Pierre CHAPPOUX (Fustignac), Annie PEREZ & Alain DAUTA (Gratens), Gérard POUSSOU (Labastidette), Jean-Louis CAZARRE (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Adrien BONNEMAISON & Jean BAYLE (Lavernose Lacasse), Jean AYÇAGUER (Lherm), Olga TRAVIESAS (Longages), Francis BAGNERIS & Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Claudie ROUANET & Maryse BONTE (Marignac Lasclares), Nicole LANDAIS (Mondavezan), Jean SERIGNAC (Montastruc Savès), Claude CORTIADE & Gérard BARON (Montégut Bourjac), Richard ROSSI (Montgras), Claude PERES & Claude HERSANT (Montoussin), Jean-Claude VABRE & Gilbert GUILHEM (Peyssies), Gérard SEINSAMAT (Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Roger DUZERT (Poucharramet), René DORBES & Stéphane SEGOVIA (Pouy de Touges), Alain LECUSSAN (Rieumes), Michel BRANDOLIN (Sabonnères), Eric RIBERE (Saiguède), Serge CALIZ (St Elix le Château), René SILVESTRE & Sylvain HEDOUIN (St Hilaire), Jean-François SUTRA (St Lys), Alain REFUTIN (St Thomas), Nadine BIANCHINI (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMER (Sajas), Ghislain GADBIN & Monique CASTEX (Savères).
Pouvoirs 10 : Guy CAILLABA (Cambernard), Gérard LERAT (Labastidette), Philippe CARNIN (Lafitte Vigordane), Brigitte BOYE (Lherm), André COSTE (Mondavezan), Francis SANSAS (Pin Murelet), François DUPONT (Poucharramet), Nicolas DUCOURAU (St Thomas), Francis DUPIRE (Saiguède), Delphine FERMON (Savères).
Excusés 6: Jean-Pierre LABOULAIS & Alain CASTEL (Capens), Holger SCHAAK (Forgues), Philippe CASANOVA (Sabonnères), Etienne GASQUET & Andrée CARDONA (St Clar de Rivière).
Absents : Les autres délégués.
Secrétaire de séance : Jacques LERAT (Fonsorbes).

J.A

Objet de la délibération	Don à l'association humanitaire NIARAMA.

Monsieur le Président propose d'aider financièrement une association humanitaire de Seine et Marne, NIARAMA, qui a pour projet la construction d'une réserve d'eau potable dans un village du Mali.

Cette association, composée de femmes, a pour mission de favoriser la scolarisation des fillettes et des jeunes filles qui sont souvent de corvée d'eau et de former les femmes aux activités telles que le maraîchage, principale ressource du village.

Le projet de réservoir d'un montant de 85 000 € permettra l'alimentation en eau potable d'environ 1500 personnes dans le village de Komandji dans le sud du Mali et favorisera la culture.

Le syndicat ayant pour compétence la production et la distribution d'eau potable peut apporter son soutien financier dans le cadre de la coopération internationale.

Après avoir vérifié la pérennité du projet et la stabilité du contexte politique dans le sud Mali, le Président propose à l'Assemblée d'apporter une aide de 3000 € à l'association NIARAMA.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Président et d'apporter un soutien financier de 3000 € à l'association humanitaire NIARAMA pour la construction d'une réserve d'eau dans le sud du Mali,

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au chapitre 67.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Rieumes, le 19 mars 2015.
LE PRESIDENT,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH 251, Rte de St-Clar 31600 LHERM

REÇU LE : 10 AVR. 2015 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

J.A

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
102	**102**	**57**

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2015-03-20	**11 mars 2015**	10 AVR. 2015

Objet de la délibération	**Affectation du Résultat BUDGET EAU 2014.**

Séance du 19 mars 2015
L'an deux mille quinze et le dix-neuf mars à 19 heures,
le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean AYÇAGUER.**

Présents 57 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Thierry DESCAZEAUX & Nathalie PETROGALLI (Bois de la Pierre), Thierry CHEBELIN (Bonrepos sur Aussonnelle), Séverine AURIOL (Bragayrac), Jean-Claude BOLLATI & Aurélie CENTENO (Cambernard), Daniel ZAGO & Gilbert JEAN MARIE (Castelnau Picampeau), Serge DUPUY (Casties Labrande), Dominique ROUAULT & Michel SIMON (Empeaux), Jacques LERAT & Martine VITET (Fonsorbes), Pierre LAGARRIGUE (Le Fousseret), Nicole PIQUES & Pierre CHAPPOUX (Fustignac), Annie PEREZ & Alain DAUTA (Gratens), Gérard POUSSOU (Labastidette), Jean-Louis CAZARRE (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Adrien BONNEMAISON & Jean BAYLE (Lavernose Lacasse), Jean AYÇAGUER (Lherm), Olga TRAVIESAS (Longages), Francis BAGNERIS & Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Claudie ROUANET & Maryse BONTE (Marignac Lasclares), Nicole LANDAIS (Mondavezan), Jean SERIGNAC (Montastruc Savès), Claude CORTIADE & Gérard BARON (Montégut Bourjac), Richard ROSSI (Montgras), Claude PERES & Claude HERSANT (Montoussin), Jean-Claude VABRE & Gilbert GUILHEM (Peyssies), Gérard SEINSAMAT (Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Roger DUZERT (Poucharramet), René DORBES & Stéphane SEGOVIA (Pouy de Touges), Alain LECUSSAN (Rieumes), Michel BRANDOLIN (Sabonnères), Eric RIBERE (Saiguède), Serge CALIZ (St Elix le Château), René SILVESTRE & Sylvain HEDOUIN (St Hilaire), Jean-François SUTRA (St Lys), Alain REFUTIN (St Thomas), Nadine BIANCHINI (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMER (Sajas), Ghislain GADBIN & Monique CASTEX (Savères).
Pouvoirs 11 : Guy CAILLABA (Cambernard), Romain BOST (Le Fousseret), Gérard LERAT (Labastidette), Philippe CARNIN (Lafitte Vigordane), Brigitte BOYE (Lherm), André COSTE (Mondavezan), Francis SANSAS (Pin Murelet), François DUPONT (Poucharramet), Nicolas DUCOURAU (St Thomas), Francis DUPIRE (Saiguède), Delphine FERMON (Savères).
Excusés 6: Jean-Pierre LABOULAIS & Alain CASTEL (Capens), Holger SCHAAK (Forgues), Philippe CASANOVA (Sabonnères), Etienne GASQUET & Andrée CARDONA (St Clar de Rivière).
Absents : Les autres délégués.
Secrétaire de séance : Jacques LERAT (Fonsorbes).

REÇU LE : 10 AVR. 2015 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

J.A

Objet de la délibération	Affectation du Résultat BUDGET EAU 2014

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de la section EAU de l'exercice 2014

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de monsieur AYCAGUER Jean,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Considérant que ledit compte est exact,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
Constatant que le compte administratif fait apparaître
un excédent de fonctionnement de: 2 044 628.06€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Pour mémoire : Exécution du budget d'investissement de l'exercice 2014			
	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	5 954 000.00€	4 631 357.72€	
RECETTES	5 954 000.00€	5 888 079.91€	
RESULTAT CUMULE		1 256 722.19 €	
BESOINS DE FINANCEMENT			

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
POUR MEMOIRE - Déficit antérieur reporté (C/002) - Excédent antérieur reporté (C/002)	 803 360.00€
Résultat de l'exercice: EXCEDENT (sans excédents reportés)	1 241 268.06€
A) EXCEDENT DE L'EXERCICE Affectation obligatoire - Apurement du déficit antérieur (C/001) - Exécution du virement à la section d'investissement (C/10682) Solde Disponible Affectation à l'excédent reporté (C/002)	 1 431 239.64€ 613 388.42€
B) DEFICIT DE L'EXERCICE - Déficit à reporter (C/002) - Reprise sur l'exercice antérieur reporté (C/002)	
C) LE CAS ECHEANT AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE DISPONIBLE (C/002) - Exécution du virement à la section d'investissement (C/1068)	
Montant total affecté à la section d'investissement devant faire l'objet d'un titre de recette (C/1068) Excédent cumulé après affectation (solde du C/002) reporté au budget primitif 2015 Déficit cumulé après affectation (solde du C/002) reporté au budget	1 431 239.64€ 613 388.42€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Rieumes, le 19 mars 2015.
LE PRESIDENT,

REÇU LE : 10 AVR. 2015 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE [illegible]

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH 251, Rte de St-Clar 31600 LHERM

J.A

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
102	**102**	**57**

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2015-03-21	**11 mars 2015**	10 AVR. 2015

Objet de la délibération	**Affectation du Résultat BUDGET ASSAINISSEMENT 2014**

Séance du 19 mars 2015
L'an deux mille quinze et le dix-neuf mars à 19 heures,
le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean AYÇAGUER.**

Présents 57 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Thierry DESCAZEAUX & Nathalie PETROGALLI (Bois de la Pierre), Thierry CHEBELIN (Bonrepos sur Aussonnelle), Séverine AURIOL (Bragayrac), Jean-Claude BOLLATI & Aurélie CENTENO (Cambernard), Daniel ZAGO & Gilbert JEAN MARIE (Castelnau Picampeau), Serge DUPUY (Casties Labrande), Dominique ROUAULT & Michel SIMON (Empeaux), Jacques LERAT & Martine VITET (Fonsorbes), Pierre LAGARRIGUE (Le Fousseret), Nicole PIQUES & Pierre CHAPPOUX (Fustignac), Annie PEREZ & Alain DAUTA (Gratens), Gérard POUSSOU (Labastidette), Jean-Louis CAZARRE (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Adrien BONNEMAISON & Jean BAYLE (Lavernose Lacasse), Jean AYÇAGUER (Lherm), Olga TRAVIESAS (Longages), Francis BAGNERIS & Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Claudie ROUANET & Maryse BONTE (Marignac Lasclares), Nicole LANDAIS (Mondavezan), Jean SERIGNAC (Montastruc Savès), Claude CORTIADE & Gérard BARON (Montégut Bourjac), Richard ROSSI (Montgras), Claude PERES & Claude HERSANT (Montoussin), Jean-Claude VABRE & Gilbert GUILHEM (Peyssies), Gérard SEINSAMAT (Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Roger DUZERT (Poucharramet), René DORBES & Stéphane SEGOVIA (Pouy de Touges), Alain LECUSSAN (Rieumes), Michel BRANDOLIN (Sabonnères), Eric RIBERE (Saiguède), Serge CALIZ (St Elix le Château), René SILVESTRE & Sylvain HEDOUIN (St Hilaire), Jean-François SUTRA (St Lys), Alain REFUTIN (St Thomas), Nadine BIANCHINI (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMER (Sajas), Ghislain GADBIN & Monique CASTEX (Savères).
Pouvoirs 11 : Guy CAILLABA (Cambernard), Romain BOST (Le Fousseret), Gérard LERAT (Labastidette), Philippe CARNIN (Lafitte Vigordane), Brigitte BOYE (Lherm), André COSTE (Mondavezan), Francis SANSAS (Pin Murelet), François DUPONT (Poucharramet), Nicolas DUCOURAU (St Thomas), Francis DUPIRE (Saiguède), Delphine FERMON (Savères).
Excusés 6: Jean-Pierre LABOULAIS & Alain CASTEL (Capens), Holger SCHAAK (Forgues), Philippe CASANOVA (Sabonnères), Etienne GASQUET & Andrée CARDONA (St Clar de Rivière).
Absents : Les autres délégués.
Secrétaire de séance : Jacques LERAT (Fonsorbes).

REÇU LE : 10 AVR. 2015 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

J.A 1/2

Objet de la délibération	Affectation du Résultat BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de la section ASSAINISSEMENT de l'exercice 2014

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de monsieur AYCAGUER Jean,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Considérant que ledit compte est exact,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
Constatant que le compte administratif fait apparaître
un excédent de fonctionnement de:
…….. 769 347.01 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Pour mémoire : Exécution du budget d'investissement de l'exercice 2014			
	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	290 000.00 €	248 005.47 €	0.00 €
RECETTES	290 045.90 €	279 587.90 €	0.00 €
RESULTAT CUMULE		31 582.43 €	
BESOINS DE FINANCEMENT			

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
POUR MEMOIRE - Déficit antérieur reporté (C/002) - Excédent antérieur reporté (C/002)	 1 027 725.59€
Résultat de l'exercice: DEFICIT (sans excédents reportés)	258 378.58€
A) EXCEDENT DE L'EXERCICE Affectation obligatoire - Apurement du déficit antérieur (C/001) - Exécution du virement à la section d'investissement (C/10682) Solde Disponible Affectation à l'excédent reporté (C/002)	 0€ 769 347.01€
B) DEFICIT DE L'EXERCICE - Déficit à reporter (C/002) - Reprise sur l'exercice antérieur reporté (C/002)	
C) LE CAS ECHEANT AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE DISPONIBLE (C/002) - Exécution du virement à la section d'investissement (C/1068)	
Montant total affecté à la section d'investissement devant faire l'objet d'un titre de recette (C/1068) Excédent cumulé après affectation (solde du C/002) reporté au budget primitif 2015 Déficit cumulé après affectation (solde du C/002) reporté au budget	0 € 769 347.01€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Rieumes, le 19 mars 2015.
LE PRESIDENT,

REÇU LE : 10 AVR. 2015 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH 251, Rte de St-Clar 31600 LHERM

J.A